

MALT STRAUSS
Laboratoire et Pharmacie
28, rue de Valenciennes, Paris (10^e)
Dépôt Pharmacie Moderne
15, rue de Valenciennes, Lille

Journal de Roubaix

PARIS
OPÈRE FINANCIER
2000 abonnés
MUNICH
Mai 1906

Cinquante-et-unième année. — N° 326. Directeur-proprétaire : **ALFRED REBOUX** [JEUDI 22 NOVEMBRE 1906]

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements (France) : Trois mois 5 francs, Six mois 10 francs, Un an 18 francs.
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

BUREAUX ET REDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix : 71, Grande-Rue
A Tourcoing : 5, rue Carnot
A Lille : 10, rue de Valenciennes
A Valenciennes : 10, rue de Valenciennes
A Arras : 10, rue de Valenciennes
A Amiens : 10, rue de Valenciennes
A Reims : 10, rue de Valenciennes
A Metz : 10, rue de Valenciennes
A Strasbourg : 10, rue de Valenciennes
A Nancy : 10, rue de Valenciennes
A Bordeaux : 10, rue de Valenciennes
A Marseille : 10, rue de Valenciennes
A Lyon : 10, rue de Valenciennes
A Paris : 26, rue Feytaud

LA REPRISE des INVENTAIRES

Les opérations de mardi. -- Violents incidents

HUIT PAGES 5 Centimes

OPINIONS
LES DESTINÉES
DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE

Plusieurs hommes très compétents dans les questions de l'enseignement ont bien voulu m'écrire leurs sentiments sur l'article que j'ai publié ici il y a quelques jours. On m'a reproché le plus aimablement du monde, un peu de sévérité pour la formation que les collèges libres ont donnée à leurs élèves et voici qu'on me renvoie à un article que les frères Margueritte ont écrit le 4 septembre dernier dans la *Dépêche de Toulouse*.

Les deux célèbres écrivains qui, paraît-il, sont aussi experts en pédagogie que dans la législation du mariage, viennent de découvrir que les Français ont un trop grand penchant pour les carrières infécondes et que nous mourons d'une pléthore de fonctionnaires : « Un peuple de rhéteurs et de discourus, un peuple de fainéants, dont tous les regards sont tournés vers la manne qui tombe des plafonds de l'Etat, dont tout l'idéal est de végéter, paisible, dans un coin stable du grand fromage administratif, voilà ce que petit à petit tend à faire de nous l'enseignement universitaire, déprimant et funeste au possible ! » Vous voyez bien, conclut-on contre moi, vous accusez l'enseignement libre et c'est son concurrent officiel qu'il faut charger de l'anathème.

Je demande pardon à mes honorables contradicteurs, mais ils ne m'ont pas compris. Il est possible d'aillieurs que ce soit de ma faute et je vais tâcher d'être plus clair. Non, je n'ai pas dit, après M. Imbart de la Tour et Mgr Delamare, que l'Université a fait des merveilles pendant que nous perdions notre temps, je n'ai pas prétendu que nous n'avions jeté dans la circulation et dans la vie ni industriels, ni commerçants, ni agriculteurs. Je sais trop évidemment le contraire et nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour le voir clairement. L'enseignement libre a trop ressemblé à celui de l'Etat; voilà qu'on les renvoie dos à dos. Je n'étais pas allé jusque là et je crois en effet que ce serait une injustice.

Quelle faute grave a-t-on commise? On a formé beaucoup d'hommes probes sans doute, intelligents, avisés pour leurs affaires privées, de commerce agréable et de culture soignée, mais on leur a trop appris à regarder toujours vers le passé, on ne les a pas assez préparés à marcher vers l'avenir résolument et sans regrets inutiles et ridicules pour continuer d'y tenir le premier rang par la valeur personnelle et par le dévouement aux intérêts de tous. Que faut-il donc faire? Ma foi! j'ai bien envie de renvoyer mes lecteurs à l'article que je citais tout-à-l'heure. Les auteurs proclament que « l'enseignement classique, tel qu'on l'enseignait (sic) encore il y a dix ans à vécu, ou, pour mieux dire, qu'il est de ces morts qu'il faut qu'on tue, qu'un peuple moderne veut un enseignement moderne, que la lettre n'est rien et que l'esprit est tout ». — Un mois auparavant, M. Imbart de la Tour avait dit la même chose à Dijon, mais il l'avait dite... en français!

Les maîtres doivent préparer à la vie; ils doivent être des maîtres à penser juste beaucoup plus encore que des maîtres à parler correctement. Allons loyalement jusqu'au bout de notre opinion; il faut que les familles fassent crédit de leur confiance totale à ceux qu'elles ont choisis pour faire cette délicate besogne d'instruire leurs fils et de les élever. Sortir de l'ornière n'est pas machiner des révolutions; dire la vérité sociale et laisser discrètement percevoir les réalités que les jeunes gens seront bientôt contraints d'affronter, c'est rendre aux pères eux-mêmes et à leurs intérêts le plus signalé service.

Je lis encore dans l'article de la *Dépêche de Toulouse* : « La bourgeoisie française ne comprend pas l'évolution moderne et par conséquent ne pourra pas l'aider. Les réformes, filles de la nécessité, se feront à côté d'elle, sans elle, et naturellement contre elle ! »

J'ignore à quel point ces prophéties peuvent convenir à la clientèle universitaire; il nous appartient cependant d'en faire un peu notre profit. L'enseignement libre saura se montrer assez souple dans ses méthodes, assez résolu dans son action pour mériter un tout autre jugement. L'éducation morale, il continuera de la donner de manière à façonner des consciences délicates et droites, mais il s'efforcera de substituer à l'influence respectée du maître la noble direction d'une volonté personnelle inébranlable et orientée vers le bien; l'éducation civique, il la fera plus large, plus compréhensible, plus bienveillante et peut-être aussi plus tolérante. C'est à nous d'enfanter l'avenir et d'y conduire vaillamment des générations qui feront l'honneur de notre pays régénéré.

Le salut de la patrie vaut bien que nous fassions cet effort sur nous-mêmes et cette violence à des errements séculaires. Pour dire quelque chose de plus haut encore, la fidélité à nos convictions religieuses nous en fait un devoir impérieux. C'est un rude, labour, mais le courage et la valeur des maîtres de l'ensei-

gnement libre sont à la hauteur de cette noble tâche. X. Z.

LES SOUVERAINS DANOIS à Berlin

Le dîner de gala. — Le toast de l'Empereur d'Allemagne. — La réponse du roi Frédéric. — Berlin, 20 novembre. — Au dîner de gala qui a eu lieu hier soir au château royal, l'empereur a



LE ROI FRÉDÉRIC DE DANEMARCK

porté un toast dans lequel il a remercié le roi de Danemark de sa visite et a fait ressortir la cordialité de l'accueil que la ville de Berlin avait fait à son hôte.

« Je vois dans cette visite, a-t-il dit en substance, la continuation des relations étroites entre les deux pays que le vénéré défunt roi Christian se plaisait déjà à favoriser. Je considère comme un devoir de reconnaissance de remercier particulièrement notre hôte de l'accueil chaleureux et cordial qui m'a été fait dans sa famille et dans son pays.

« J'ai la ferme conviction que les bonnes et intimes relations, désormais établies et affermes entre les deux maisons régnantes et les deux pays, se maintiendront



LA REINE DE DANEMARCK

à l'avenir, pour le plus grand bien des deux peuples, et que la bénédiction de Dieu leur sera accordée.

« J'appelle cette même bénédiction, dit l'empereur, sur la tête du roi, de la reine et de toute leur noble famille.

L'empereur porte ensuite la santé du roi et de la reine, et la musique joue l'hymne danois.

Le roi Frédéric répond. Il exprime, en son nom et au nom de la reine, la gratitude qu'il éprouve de la sympathie cordiale dont l'empereur a fait preuve en accueillant, pendant les jours douloureux que traversa l'hiver dernier, la maison de Danemark, pour rendre au roi Christian les derniers honneurs. L'empereur, dit-il, a été salué alors avec une reconnaissance émue, non seulement par le roi et par la famille royale, mais par tout le peuple danois.

Le roi exprime ensuite l'espoir que l'empereur voudra bien reporter sur lui une partie de l'amitié qu'il avait pour le roi Christian, et qu'ainsi les relations amicales entre les deux peuples deviendront de plus en plus cordiales.

Le roi termine en portant la santé de l'empereur de l'impératrice et de la famille des Hohenzollern.

Après les toasts, les monarques se sont à plusieurs reprises serré la main de la façon la plus cordiale. Le repas terminé, ils ont eu ensemble un long entretien.

Le Conseil des ministres a pris connaissance des conclusions du rapport sur la perte de l'Utin

M. Schollaert a été élu président de la Chambre des députés belge par 131 voix. Il y a eu 24 bulletins blancs.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en Conseil ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Fallières.

Les affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a entretenu le Conseil des affaires de l'Etat au Maroc et des instructions qu'il comptait adresser à ce sujet au représentant de la France à Tanger. Ces instructions ont été approuvées.

Les causes de la catastrophe de l'Utin

Le ministre de la Marine a rendu compte au Conseil que la Commission d'enquête envoyée à Bizerte vient de revenir et va lui remettre incessamment un rapport complet sur les causes de la catastrophe.

Les conclusions auxquelles on est arrivé sont que la cloison intérieure d'un des ballasts arrière, cloison qui était en bon état, a cédé sous une pression supérieure à celle qu'elle devait supporter; que cette surpression a été due à ce que la prise d'eau correspondante n'a pas été complètement fermée et que cette non-fermeture a été causée par l'interposition d'un caillou devant la vanne, caillou dont la présence dans la prise d'eau peut remonter à une époque relativement lointaine.

L'équipage, dont une grande partie avait pu se réfugier dans le compartiment de manœuvre avant, a succombé rapidement à un accroissement brusque de pression, et la tentative d'ouverture du capot n'a été faite qu'à la dernière minute et n'a eu aucune influence sur l'issue fatale de l'accident.

La commission indique pour l'avenir une série de mesures à prendre tant pour les sous-marins en service que pour ceux à construire. Les principales ont pour objet, les unes de permettre de se rendre compte immédiatement si une prise d'eau n'est pas complètement fermée, les autres de mettre les cloisons des ballasts à même de supporter la même pression que la coque proprement dite du sous-marin.

Le repos hebdomadaire

M. Viviani a entretenu le Conseil des conditions dans lesquelles est appliquée la loi du repos hebdomadaire. Il a, en outre, indiqué le sens des déclarations qu'il doit faire cet après-midi à la Chambre, au cours de la discussion de la proposition tendant à modifier certaines dispositions de cette loi.

La Galerie des Machines

Enfin, M. Ruau a fait savoir qu'il se proposait de demander au Conseil municipal de Paris de conserver encore pendant une année la Galerie des Machines.

Les inventaires

M. Clémenceau a ensuite fait connaître au Conseil les dépêches qu'il a reçues au sujet des inventaires des biens d'Églises. Ces inventaires qui commencent aujourd'hui dans les 3.605 églises où ils n'avaient pu être faits jusqu'à ce jour, vont se continuer sans interruption jusqu'à l'achèvement complet.

Les dépêches indiquent qu'aucun incident grave ne s'était produit jusqu'au moment où la séance du Conseil a pris fin.

UNE ALERTE AU MONT-VALÉRIEN

Paris, 20 novembre. — Sous ce titre, le « Journal » annonçait ce matin qu'un soldat en garnison au Mont-Valérien avait disparu depuis quelques jours en emportant des documents militaires importants.

« Le service de la sûreté, dit ce propos une note du ministère de la guerre, a eu à occuper, en effet, de la disparition d'un militaire du Mont-Valérien. Ce militaire a été vu, il y a deux jours, à Paris, et, depuis, on ne l'a plus vu. On ne sait encore s'il a été victime d'un accident ou d'un crime ou s'il a simplement déserté, mais en tous cas, on dément qu'il ait pu se procurer aucune pièce ou document important.

« Nous avons demandé à être mis en rapport avec le commandant, ajoute notre confrère, mais la consigne est formelle; ordre a été donné par le gouvernement militaire de Paris de ne fournir aucun renseignement. »

AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Visite de délégations. — Le crédit ouvrier. — Le repos hebdomadaire

Paris, 20 novembre. — M. Viviani, ministre du travail, a reçu, dès neuf heures, un certain nombre de délégations ouvrières et patronales, qui sont venues l'entretenir chacune à leur point de vue particulier de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Successivement ont été introduits dans le cabinet du ministre : la Fédération nationale des employés de commerce de France, le Syndicat général des travailleurs en peau, la Fédération lithographique française, l'Association corporative des préparateurs en pharmacie, les employés de l'ameublement, le Syndicat des ouvriers brasseurs, le conseil d'administration de la chambre consultative des associations ouvrières de production, etc., etc.

Les terrassiers ont demandé surtout la modification du tarif de 1889 établissant le taux des salaires, l'établissement d'un tarif pour les travaux de confection du Métropolitain et de la représentation de l'élément ouvrier dans l'inspection du travail.

Outre l'application de la loi sur le repos hebdomadaire, la délégation des associations ouvrières de production a exposé des revendications particulières. Elle a demandé notamment un ministre de veiller à la stricte application du décret du 4 juin 1906.

qui concède des avantages déterminés aux associations ouvrières dans les adjudications de travaux de l'Etat, des départements ou des communes; elle a demandé aussi la création d'une commission extra-parlementaire pour instituer le crédit ouvrier industriel à l'exemple du crédit agricole, à l'aide duquel le monde des travailleurs pourra créer des associations de production.

A tous, le ministre du travail a fait un accueil bienveillant et déclaré qu'il prenait note des desiderata dont il était saisi, et qu'il verrait dans quelle mesure il était possible de les réaliser.

Il a fait également savoir qu'il avait été consulté

sur deux points relatifs à l'application de la loi sur le repos hebdomadaire qui ont jusqu'ici donné lieu à des interprétations différentes :

1° A-t-on le droit, quand on demande une dérogation d'en jouir avant qu'elle soit obtenue ?

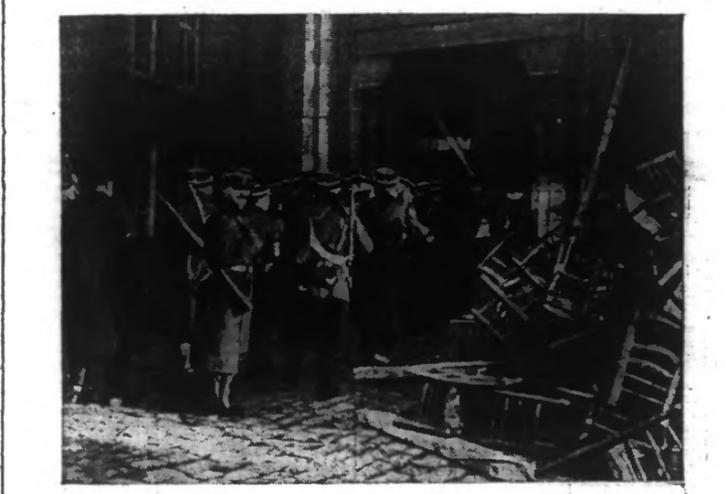
Le ministre a résolu cette question par la négative.

2° Quand l'arrêté du préfet refuse la dérogation et que cet arrêté est l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat, celui-ci est-il suspensif de l'arrêté ou de la loi ?

De l'arrêté seulement, décide M. Viviani, la loi devant être dans tous les cas appliquée.

LES INVENTAIRES DES BIENS D'ÉGLISES LA JOURNÉE DE MARDI

Les opérations dans les cantons de Tourcoing : vifs incidents. -- Dans les autres cantons de l'arrondissement de Lille et dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque. -- Dans le reste de la France : incidents graves dans le Midi



A L'ÉGLISE SAINT-PIAT DE RONCQ Les gendarmes entrent par la brèche ouverte

Les inventaires ont été repris, mardi matin, sur tous les points de la France. Presque partout, ces opérations n'ont pas donné lieu à de graves incidents sauf dans le Midi.

DANS LA RÉGION DU NORD

Les instructions confidentielles aux agents des Domaines et aux Commissaires de police

Les agents de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ont été avisés par la circulaire confidentielle qu'on va lire de la reprise des inventaires :

DÉPARTEMENT DU NORD
Direction de Lille
Très confidentielle

DIRECTION GÉNÉRALE des Domaines et du Timbre
Lille, le 13 novembre 1906
Le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre du département du Nord à Monsieur

L'inventaire des biens dépendant des fabriques des églises de... sera repris incessamment. Vous êtes désigné pour procéder à ces opérations. Au besoin, la présente lettre vous servira de commission spéciale.

Je vous prie de vous reporter aux instructions que je vous ai précédemment adressées. J'appelle toutefois votre attention sur les points suivants :

1° Le jour et l'heure de la reprise seront ultérieurement fixés; vous en serez informé par le Sous-Préfet de l'arrondissement, avec qui vous devrez vous mettre immédiatement en rapport et qui vous donnera toutes indications utiles.

(Pour l'arrondissement de Lille, prendre les instructions à la Direction des Domaines.)

2° Les opérations devront être rapidement conduites. Vous vous montrerez prudent et conciliant, ne faisant présents que l'établissement d'un inventaire et avant tout et exclusivement un acte conservatoire des biens des établissements publics du culte; que cette formalité soit la condition nécessaire au maintien de l'église ouverte après le 15 décembre.

Devant l'insuccès de vos efforts, vous aurez le devoir d'agir avec fermeté, en mettant en action les troupes qui vous accompagneront.

Vous ne devrez compte sans retard de l'accomplissement de votre mission.

La première tentative a été effectuée :

Pour l'église de... par M.

Vous vous concerterez immédiatement avec ces agents pour l'obtention des documents qu'ils peuvent avoir sous les mains.

Le Directeur des Domaines.

Voici le texte de la sommation à produire aux représentants des Fabriques pour réclamer l'ouverture des portes et les clefs des églises :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Nord
Le Préfet de Nord, officier de la Légion d'honneur
Vu la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État;

Vu le décret du 29 décembre 1905 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne l'inventaire prescrit par l'article 3 de la loi du 9 décembre 1905;

Vu les instructions ministérielles :

Considérant que les opérations d'inventaire des biens de... n'ont pas pu être effectuées par suite des obstacles que M. l'Agent des Domaines a rencontrés dans l'accomplissement de sa mission, du fait des représentants légaux de cet établissement ecclésiastique.

Art. 1er.

M. le... est mis en demeure d'avoir à remettre, ce présent jour, sans délai, au sous-préfet de la grande porte de l'église, à M. chargé d'effectuer, à cette même heure, la reprise des opérations d'inventaire, toutes les clefs des portes extérieures et intérieures de l'édifice du culte, ainsi que celles de la sacristie et de toutes les caisses, armoires et coffres-forts pouvant contenir les objets à inventorier et notamment les deniers, valeurs et titres de l'établissement ecclésiastique.

Faute de quoi il sera immédiatement procédé à l'ouverture des portes avec le concours d'un officier de police judiciaire.

Fait à Lille, le novembre 1906.

Pour le Préfet:
Le Secrétaire Général,
Instructions aux Commissaires de police

Les commissaires de police ont reçu ou recevront de la Préfecture les instructions confidentielles qu'on va lire :

« En arrivant dans la commune, le commissaire de police prendra immédiatement les dispositions pour assurer le libre accès de l'église, en établissant des barrages (1).

« Faire immédiatement, autant que possible, garder l'accès du clocher.

« Faire prévenir immédiatement le desservant et le président du Conseil de fabrique qui viendra procéder à l'inventaire. Si la porte de l'église est ouverte, l'agent des domaines commencera sa mission presque aussitôt. Si la porte de l'église est fermée, le commissaire de police remettra au desservant une mise en demeure d'avoir à ouvrir immédiatement les portes. S'il n'est pas déféré à cette mise en demeure, après les sommations légales le commissaire de police fera ouvrir les portes par les ouvriers militaires.

« Si la foule s'assemble et manifeste, le commissaire de police devra avant de faire mettre la troupe en action, montrer la plus grande modération et le plus grand sang-froid. Il pourra faire observer que tous doivent bien comprendre que l'établissement de l'inventaire est avant tout et exclusivement un acte conservatoire des biens des établissements publics du culte.

(1) Ne pas utiliser le cavalier pour les barrages, elle doit être disponible pour repousser la foule si besoin. Les soldats d'infanterie ne doivent pas avoir la baïonnette au fusil. On questionne tout de la composition de l'équipe qui compose la troupe, mais le commissaire de police peut examiner avec lui les meilleurs procédés à employer pour le but à atteindre.

BULLETIN
20 novembre.

La Chambre a renvoyé à la Commission du Travail la proposition Berry, tendant à étendre les dérogations à l'obligation du repos hebdomadaire à jour fixe.

« Au Sénat, interpellation sur la politique générale. M. Clémenceau a eu l'occasion de s'expliquer sur la reprise des inventaires. L'ordre du jour de confiance a été voté à une forte majorité.

« La reprise des inventaires a eu lieu aujourd'hui. On signale, sur divers points, de violents incidents.